

LES AIDES FINANCIERES

- **LES AIDES**

- L'aide sociale

Versée par le **Conseil Départemental des Hautes - Alpes**, l'aide sociale départementale est destinée à prendre en charge tout ou partie des frais d'hébergement des personnes dont les ressources ne seraient pas suffisantes.

- Le logement : l'allocation personnalisée de logement (APL)

L'allocation personnalisée de logement est destinée à financer une partie des frais d'hébergement. Son montant est calculé en fonction de vos ressources, des frais d'hébergement, du type d'établissement et de son lieu d'implantation.

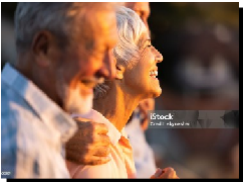
Cette aide est cumulable avec l'aide sociale et est versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

- **L'APA A DOMICILE**

Versée par le **Conseil Départemental des Hautes - Alpes**, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est destinée (dans le cadre du maintien à domicile) à prendre en charge une partie des frais de l'aide à domicile (ménage, accompagnement par une personne extérieure à l'établissement).

Le montant alloué n'est pas déductible du loyer.

Il permet l'octroi d'heures d'aide à domicile.

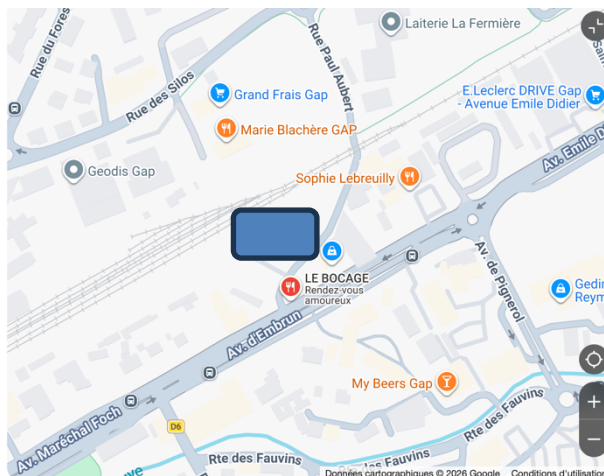


SITUATION GEOGRAPHIQUE

Située dans le centre-ville de Gap, à proximité de tous les services, la Résidence autonomie « Le Bocage » ouvrira ses portes en octobre 2026.

Ce mode d'hébergement collectif est réservé à des personnes indépendantes et valides de plus de 60 ans, capables de vivre en communauté (des dérogations d'âge peuvent être demandées)

- **PLAN D'ACCES**



Association Les Séniors du Gapençais

*3 rue Paul Charmasson – Bat B Le Bocage
05000 GAP*

LE BOCAGE

RÉSIDENTIE AUTONOMIE

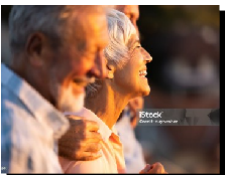


Association « LES SENIORS DU GAPENCAIS »

*3 rue Paul Charmasson – Bat B Le Bocage
05000 GAP*

accueil-lebocage@sud-generations.fr

Tél : 07 50 56 32 56



LE PRINCIPE

- **LE BOCAGE**

Réservée à des personnes valides et autonomes de 60 ans et plus, la Résidence autonomie « Le Bocage » est le lieu idéal pour des résidents à la recherche de vie sociale, d'animation, de sécurité et d'assistance au quotidien.

- **LE BIEN-ETRE**

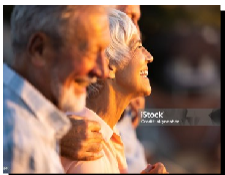
La Résidence autonomie apparaît comme un parfait compromis entre le domicile et l'entrée en maison de retraite. Destinée à favoriser le maintien à domicile, elle permet aux résidents de conserver une autonomie de vie aussi large que possible tout en évitant l'isolement et la solitude.

- **LA SECURITE**

La présence d'un veilleur de nuit, 7 jours sur 7, au sein de l'équipe du Bocage, vous garantit sécurité et tranquillité.

- **LES SERVICES**

La résidence compte 2 services distinctes l'un accueillant des personnes âgées, l'autre accueillant des personnes handicapées vieillissantes (PHV). Les deux services possèdent chacun une salle à manger, un salon commun et une terrasse commune.



LE CONFORT

- **LES APPARTEMENTS**

La Résidence autonomie « Le Bocage » compte 21 T1, 3 T1bis et 36 T2 meublés ou non (dont 9 T2 pour les PHV), tout ou partie, répartis sur 4 niveaux. Leur superficie varie de 25 à 28m² pour un T1, 36m² pour un T1bis et de 46 à 50 m² pour un T2. Chaque appartement est équipé d'une kitchenette, d'une salle de bain adaptée aux personnes à mobilité réduite et d'une terrasse.

- **LES ESPACES COLLECTIFS**

Les résidents pourront profiter à leur guise des équipements mis à disposition par la Résidence :

Un salon TV au rez-de-chaussée

Un roof top

Une salle d'animation

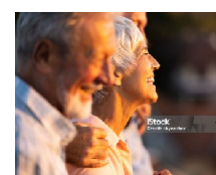
- **LA RESTAURATION**

Le service « Restauration » fonctionne 7j/7 et assure le déjeuner et le dîner.

Les repas sont confectionnés sur place par nos cuisiniers.

Les résidents prendront leur petit déjeuner individuellement dans leur logement.

A cet effet, chaque mois, les denrées nécessaires leur seront distribuées. Le service PHV ayant son fonctionnement indépendant.



LES SERVICES PROPOSES

- **L'ANIMATION**

Les activités proposées au sein de la Résidence telles que, repas à thème, activités manuelles, jeux de mémoire et de société, loto, tricot, broderie, gym douce, , rencontres avec des associations et des clubs du 3^{ème} âge sont encadrées par notre animatrice qualifiée pour le service. La Résidence est équipée d'un véhicule.

- **LA LINGERIE**

L'entretien des draps et du linge est assuré par la lingère une fois par semaine.

- **L'ENTRETIEN DES APPARTEMENTS**

L'entretien et le nettoyage des appartements sont assurés par l'établissement deux fois par mois.